



compagnie fiduciaire

L'ACTUALITÉ DE VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ

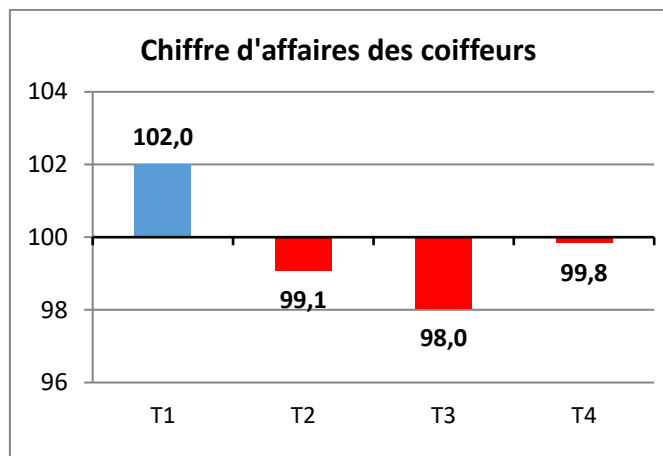


COIFFURE

1ER TRIMESTRE 2019

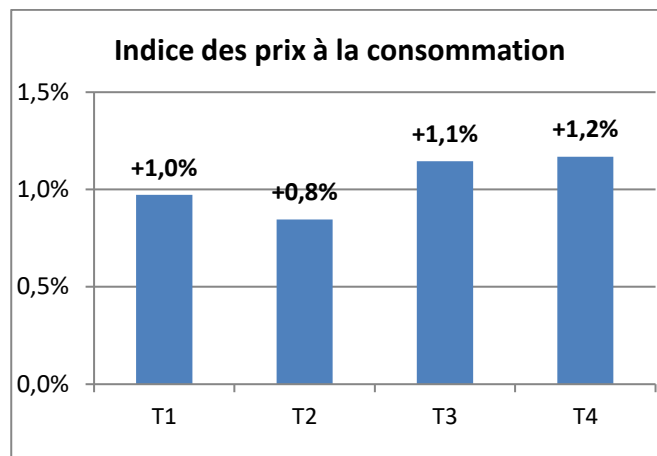
Les chiffres clés du secteur

Indice de chiffre d'affaires des coiffeurs (NAF 96.02A) - Base 100 au trimestre t-4.



Source : Statexpert / Environ 12 000 entreprises selon les trimestres.
Lecture du graphique : l'indice 99,8 de T4 2018 traduit une baisse du chiffre d'affaires de +0,2% par rapport au quatrième trimestre 2017.

Indice des prix dans le secteur de la coiffure (nomenclature COICOP 12.1.1) - Evolution en glissement annuel



Source : INSEE - Les indices de prix à la consommation ont été revus en 2016
Lecture du graphique : en T4 2018, les prix dans le secteur de la coiffure ont augmenté de +1,2% par rapport au quatrième trimestre 2017.

L'actu économique du trimestre

Le chiffre d'affaires

Légère baisse du chiffre d'affaires des exploitants de salons de coiffure en fin d'année.

- Le chiffre d'affaires des coiffeurs s'est une nouvelle fois inscrit en baisse au cours du quatrième trimestre 2018 : -0,2%, par rapport au quatrième trimestre 2017. C'est le troisième trimestre consécutif de baisse pour les entreprises du secteur...
- Dans ces conditions, sur les douze derniers mois, le chiffre d'affaires des professionnels du secteur de la coiffure accuse une baisse de -0,3% ; et ce, malgré une progression régulière des prix de vente de leurs prestations (et d'un excellent premier trimestre).
- Autrement dit, l'activité en volume continue de se dégrader dans les salons de coiffure, ce qui témoigne des difficultés structurelles du secteur, notamment du

fait de la concurrence grandissante des coiffeurs à domicile.

Les prix à la consommation

Des prix toujours en hausse dans le secteur des salons de coiffure.

- Comme au cours des trimestres précédents, les exploitants de salons de coiffure ont continué à accroître leurs prix de vente durant le quatrième trimestre 2018 : +1,2% par rapport à la même période de 2017.
- Sur les douze derniers mois, l'indice des prix à la consommation des salons de coiffure a ainsi progressé de près de 1%, ce qui reste toutefois inférieur à la progression de l'indice général des prix sur la période (+1,3%).

L'actu juridique, fiscale et sociale

Juridique

Aides financières simplifiées de l'Assurance Maladie pour la coiffure.

- L'Assurance Maladie relance, en 2019, l'aide financière simplifiée Préciséo pour la cinquième année consécutive. Destinée aux salons de coiffure de moins de 50 salariés en France métropolitaine et dans les DOM, ce dispositif participe à la prévention des troubles

musculosquelettiques et des allergies respiratoires des salariés en salons de coiffure.

- Cette aide, d'un montant de 25 000 € HT maximum, est destinée à financer les achats de matériels et d'équipements ergonomiques visant à améliorer la santé des salariés, avec une prise en charge de 50% de leur montant.
- Cette aide financière est mobilisable jusqu'au 31 décembre 2019.



L'actu de votre secteur

Fiscale

Barème kilométrique. L'administration fiscale a mis à jour le barème kilométrique des véhicules, concernant les remboursements de frais professionnels effectués par l'employeur en 2019.

Prélèvement à la source. Des précisions sont apportées par l'administration fiscale sur les conditions dans lesquelles sont susceptibles d'être régularisés par les collecteurs :

- ❑ D'une part les erreurs commises dans l'assiette ou le taux de prélèvement à la source ayant abouti à une insuffisance ou un excédent de retenue à la source.
- ❑ D'autre part, les trop versés de revenus ayant une incidence sur le prélèvement à la source.

Accompagnement des entreprises touchées par le mouvement des gilets jaunes. Afin d'aider les entreprises touchées par le mouvement, différentes mesures ont été mises en place : report de paiement des cotisations sociales, délai de paiement des dettes fiscales et sociales, activité partielle, etc. Une circulaire détaille les mesures d'accompagnement des entreprises concernées.

Sociale

Situation de travail dangereuse. Depuis le 31 mars 2019, l'inspecteur du travail peut intervenir en urgence pour retirer un jeune travailleur de moins de 18 ans d'une situation de travail dangereuse.

Mise en place du plan 100% santé, pour éviter que trop de personnes renoncent à des soins pour des raisons financières.

- ❑ L'une des mesures de ce plan consiste à modifier les garanties prévues par les complémentaires « santé » responsables.
- ❑ De ce fait, pour continuer à bénéficier du régime social et fiscal de faveur, les contrats d'assurance ainsi que l'acte les mettant en place dans l'entreprise doivent être mis en conformité avec les nouveaux critères du contrat responsable.
- ❑ Ces modifications s'appliquent aux contrats souscrits ou renouvelés à compter du 1^{er} janvier 2020 pour l'optique et le dentaire et à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les aides auditives.

L'actu du secteur

L'actualité du secteur

Quand le Web modernise la coiffure à domicile.

- ❑ Les plates-formes digitales de beauté se multiplient et permettent de donner un coup de jeune à la coiffure à domicile.
- ❑ Flexibles et premiums, ces services séduisent notamment les jeunes urbains.

Faire évoluer les tarifs, une question centrale pour la pérennité des salons.

- ❑ Dans la coiffure, les prix pratiqués, au regard des revenus moyens constatés, apparaissent peu élevés. Pour augmenter les tarifs, deux méthodes sont possibles : augmenter les prix légèrement mais régulièrement, ou le faire de façon plus marquée mais en corrélation avec une évolution du salon (formation des équipes, nouveaux services, rénovation, amélioration du confort...).
- ❑ Si l'on ne souhaite pas toucher aux prix de base, la mise en place de micro-services peut permettre d'augmenter la fiche moyenne. L'essentiel est de ne pas miser sur la revente de produits comme une solution pour augmenter son revenu, car elle ne doit être envisagée que comme un bonus.

L'UNEC Normandie a lancé le projet St@rt, visant à accompagner les entreprises du secteur de la coiffure dans l'appropriation des nouveaux usages et outils numériques. Actuellement au stade de maturation et de réflexion autour de sa faisabilité et de son financement, il a pour objectif de

« produire un choc numérique » au sein des TPE de la coiffure, en s'appuyant notamment sur 3 idées :

- ❑ « Démystifier le rapport au numérique des TPE de la coiffure et sécuriser le lien avec les nouveaux outils.
- ❑ Faciliter l'accès, l'appropriation et les usages du numérique et démontrer simplement les potentiels inexploités au sein des organisations de travail.
- ❑ Centraliser et capitaliser les pratiques et les outils nécessaires aux artisans de la coiffure ».

Publications, étude, salons...

2018 : un bilan positif pour la coiffure. Selon les données de Kantar World Panel, recueillies auprès d'un panel de 18 000 femmes :

- ❑ Selon cette enquête, les salons de coiffure ont en effet enrayé, en 2018, la baisse de fréquentation constatée en 2017.
- ❑ Les femmes ont notamment consacré à la coiffure un budget annuel de 194,4 € (contre 190,4 € en 2017), avec une moyenne de 43,8 € par achat et 4,4 achats par an.
- ❑ Les achats de produits de « styling » en salon ont quant à eux affiché un montant moyen de 25 € en 2018 (+3 € par rapport à 2017), tandis que les clientes dépensent en moyenne 25,9 € pour le « hair care » en salon.

